



L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quatre décembre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents** : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoint** au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, GERNAIS Benjamin, LABAYE Josette, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

**Absents représentés** : Pouvoir de CHEMINAL Joëlle à POCHAT-BARON Pascal ; de PAGNOD Pascale à PILLET Isabelle

**Absents excusés** : DEVESA Marie ; GAVARD-PERRET Alexandre, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 21
Représentés : 2
Votants : 23

*Délibération n° D2024\_101 – FINANCES*

**Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du BP 2025**

Conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, dans le cadre d'un budget non adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette sont mandatées de droit.

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 jusqu'à l'adoption du budget 2025.

L'autorisation est sollicitée pour les affectations et les montants indiqués dans le tableau suivant (quart des crédits ouverts au budget 2024) :

Chapitre budgétaire	Libellé	Budget total 2024 (BP + DM)	Autorisation jusqu'à adoption BP 2025
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 000,00 €	5 750,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 000,00 €	2 500,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 389 912,40 €	1 097 478,10 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 375 560,58 €	1 343 890,15 €

**Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-1

**Vu** le Budget Primitif voté pour l'exercice 2024

**Considérant** que le budget primitif 2025 de la commune ne sera pas voté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025

**Considérant** que certaines opérations d'investissement doivent se poursuivre au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, pour être menées à leur terme dans les délais requis

Considérant qu'il paraît nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif.

- **AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 ;**
- **DIT que cette autorisation est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'à la date d'adoption du BP 2025.**

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

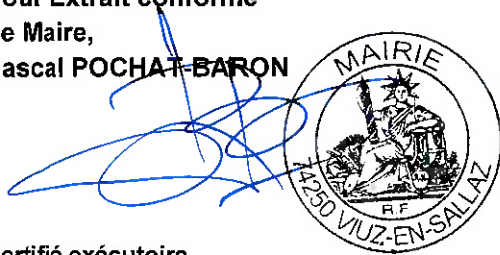
Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal ~~POCHAT-BARON~~



Le secrétaire de séance

Gérard MILESI

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 16/12/24

Publication en ligne le 17/12/24

Le Maire,

Pascal ~~POCHAT-BARON~~